

Convocation Assemblée Générale Extraordinaire CVSQ 25 mars au Centre de voile de Saint-Quentin-en-Yvelines

Chères et chers membres du CVSQ,

Tout d'abord, nous vous renouvelons nos regrets pour le report de l'Assemblée Générale Extraordinaire initialement prévue le 16 mars 26 en visioconférence. En effet, les statuts du CVSQ ne permettent pas la tenue d'une AGE à distance. Par conséquent, cette **Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra en présentiel, conformément à la réglementation en vigueur, le mercredi 25 mars à 14h00 dans les locaux du CVSQ, au Centre de voile de Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a pour objet principal l'adoption de deux résolutions.

- La première résolution propose de modifier les statuts du CVSQ.
- La seconde vise à donner mandat au Comité de Direction du CVSQ, représenté par son Président, afin de signer la convention négociée avec IDLSQY dans le cadre du projet Nautilia, relatif à la reprise de l'activité du Centre Nautique de l'Île-de-Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines par le CVSQ.

Ces deux résolutions doivent être validées à la majorité des membres présents ou représentés, le quorum étant fixé à 50% des membres à jour de leur cotisation 2026. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée ultérieurement.

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez donner pouvoir à la personne de votre choix en utilisant le document en pièce jointe.

Recevez chère et cher Membre, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Emmanuel Gaudet
Secrétaire Général du CVSQ
+ 33 (6) 40 83 92 38
<https://cvsq.fr/>